



Non respect des droits de visites

Par **hdlr**, le **25/10/2020** à **23:24**

Bonjour,

J'ai la garde exclusive de ma fille de 8 ans et nous sommes actuellement à 600 km de chez son père. Son père ne prend pas la peine de la prendre lors des vacances scolaires et lui promet à chaque fois de la prendre, de faire des sorties et a la dernière minute ne prend finalement pas notre fille lors des périodes de vacances. Dans le document du tribunal nous devons décider des [Droits](#) de visites à volonté commune. Je suis toujours arrangeante avec lui mais le soucis c'est que notre fille est perturbée face aux promesses, changements et annulations de dernière minute. Pour la première fois cette année, il est de retour dans le Nord pour y passer 15 jours. Notre fille a souhaité y rester une semaine avec son père et la deuxième avec moi afin de faire ses devoirs en ma présence car elle n'aime pas faire les devoirs avec son papa qui a peu de patience et de nature impulsive. Nous étions d'accord de cet arrangement jusqu'à ce qu'il décide de la garder plus longtemps que prévu. De plus, il a offert un portable à notre fille de 8 ans et j'ai eu droit à un message disant que ce portable était réservé à lui et sa famille et que notre fille ne peut me donner des nouvelles tous les jours, idem pour moi. De ses dires : je dois me faire oublier, ne pas prendre de ses nouvelles quand elle est avec lui et accepter qu'elle reste avec lui plus longtemps à la dernière minute.

Ma fille m'a envoyé un message un soir me disant qu'elle était désolée et je sens bien son mal-être. Ma fille n'a jamais osée le contredire car elle craint énormément sa réaction ce que je comprends tout à fait.

Que puis-je faire pour dénoncer tout ceci ? J'ai demandé à son papa de me la déposer à mon domicile en début de semaine mais refuse catégoriquement de la déposer et dit que ma fille est d'accord pour y rester plus longtemps ? Non seulement il ne respecte pas notre accord mais refuse que je puisse prendre des nouvelles et de me la déposer comme convenu.

Je tiens à préciser que son papa dort chez sa soeur avec notre fille et que l'adresse de sa soeur ne m'a pas non plus été communiquée ? Quels sont mes droits face un père qui décide pour lui seul et non pour le bien-être de notre fille ?

En vous remerciant infiniment pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **26/10/2020** à **00:28**

Bonsoir

Je vous conseille ce formulaire de contact avec le JAF

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>